



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES



Un nouvel élan pour entreprendre en Midi-Pyrénées

Programme européen
Objectif 2
2000-2006





7

En Midi-Pyrénées, l'Europe relance son soutien au développement et à l'emploi

Depuis 1986, l'Union Européenne développe une politique d'aide régionale pour soutenir et développer les territoires européens les moins favorisés. Cette politique se concrétise par la mise à disposition d'aides financières dans le cadre de programmes régionaux. L'Europe marque sa volonté d'agir concrètement en faveur du développement de la région avec un accent particulier porté sur l'emploi, le développement durable, l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et l'environnement.

Objectif 2 : un nouveau programme européen en Midi-Pyrénées pour 2000-2006.

L'Objectif 2 concerne la reconversion et le développement économique et social des zones en difficulté structurelle. Ce programme complémentaire du contrat

de plan État-Région signé le 20 mars 2000 bénéficie de 3,255 milliards de francs de crédits européens (496,2 millions d'euros) sur 7 ans contribuant au financement d'un volume global de travaux estimé à près de 12 milliards de francs (1 829,4 millions d'euros), grâce à l'ensemble des concours financiers apportés notamment par l'État, le Conseil régional, les Conseils généraux, d'autres collectivités et des partenaires, publics ou privés.

L'attribution des aides européennes sera proposée par le Comité de programmation régional co-présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

Le Préfet de Région assume la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'efficacité des interventions.

7 5 grands objectifs prioritaires retenus pour la région

Les partenaires régionaux ont conjointement élaboré une stratégie pour le territoire régional, déclinée en 5 axes.

Axe 1 : Structurer l'espace régional pour la création d'activités.

- ▶ Diversifier les modes de communication pour améliorer leur interopérabilité, leur insertion environnementale et l'accessibilité des zones mal desservies.
- ▶ Structurer le tissu économique régional par la mise en place et la consolidation de réseaux et par les actions collectives.
- ▶ Promouvoir les technologies de l'information et de la communication au service du développement durable.
- ▶ Conforter les structures d'accueil et de formation professionnelle et promouvoir l'égalité des chances.
- ▶ Développer les structures d'accueil, d'insertion et de formation professionnelle pour les jeunes et les personnes en difficulté.

Axe 2 : Promouvoir les territoires de projets.

- ▶ Contribuer au développement durable dans les zones urbaines en difficulté.
- ▶ Accompagner le développement concerté et durable des territoires.
- ▶ Programmes d'aménagements spécifiques.
- ▶ Soutenir le développement de l'emploi dans les territoires.

Axe 3 : Innover et développer les entreprises en valorisant les ressources dans un environnement de qualité.

- ▶ Développer la recherche et les transferts de technologie.
- ▶ Professionnaliser les acteurs du développement économique et social et soutenir l'innovation.
- ▶ Moderniser les entreprises pour soutenir l'emploi et consolider l'ancrage régional des activités.
- ▶ Valoriser le patrimoine naturel et protéger l'environnement.

Axe 4 : Accompagner le développement rural.

- ▶ Maintenir les hommes et l'équilibre des territoires en milieu rural.
- ▶ Valoriser les filières et la qualité des produits.
- ▶ Protéger l'environnement par les pratiques agricoles et sylvicoles.

Axe 5 : Mettre en œuvre des actions d'accompagnement pour le développement des massifs.

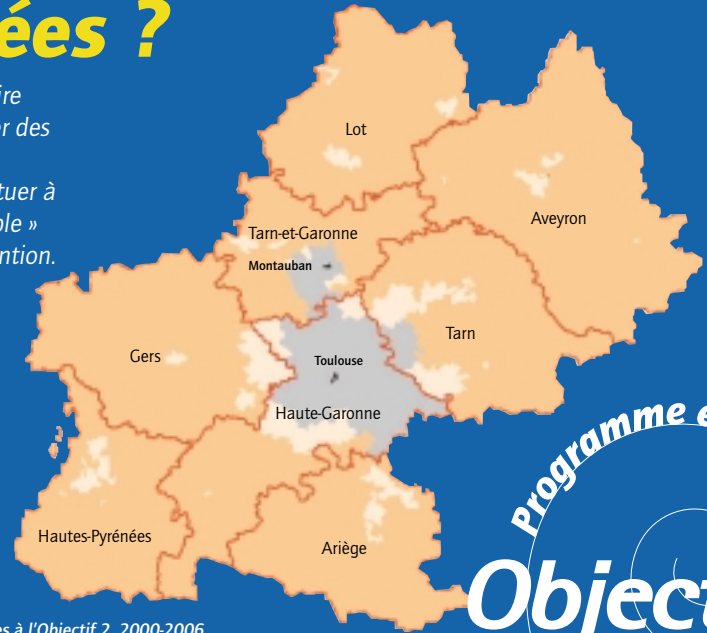
- ▶ Soutien aux actions immatérielles en faveur du Massif des Pyrénées.
- ▶ Soutien à la formation-développement dans le massif des Pyrénées.
- ▶ Contribution de Midi-Pyrénées à l'axe interrégional Massif.



Où ?

7 Mon projet s'inscrit-il dans l'une des zones concernées ?

Une part importante du territoire de Midi-Pyrénées peut bénéficier des aides européennes. Il est toutefois impératif de se situer à l'intérieur d'une zone dite « éligible » pour pouvoir percevoir une subvention.



- Territoires éligibles à l'Objectif 2, 2000-2006
- Territoires en soutien transitoire
- Territoires non-éligibles
- Limites de départements

Le découpage du territoire bénéficiant des aides a évolué vis-à-vis de la période 1994-1999. Parmi les territoires éligibles aux objectifs 2 et 5 b qui ne seront plus éligibles au nouvel objectif 2 pour la période 2000-2006, seuls les territoires dits "en soutien transitoire" continueront de bénéficier jusqu'en 2005 d'un dispositif dégressif de l'aide. À Montauban, les zones éligibles sont : centre et quartiers Est, et à Toulouse : Bellefontaine, Bagatelle, Faourette, Bordelongue.

7

Qui peut bénéficier des aides européennes ?

Les aides, sous forme de subventions, viennent en appui de projets d'investissement, mais aussi d'actions de formation, d'aide au conseil, d'études, de valorisation des produits, de promotion ou d'organisation des filières.

Les bénéficiaires

- ▶ Les entreprises industrielles, artisanales, commerciales et de services ou leurs groupements.
- ▶ Les exploitants agricoles.
- ▶ Les associations.
- ▶ Les collectivités territoriales ou leurs groupements.
- ▶ Les sociétés d'économie mixte, les établissements publics, d'enseignement, de formation, de recherche.
- ▶ Les chambres consulaires et les organismes professionnels.

De 1994 à 1999, 3 milliards de francs d'aides européennes ont eu un effet de levier qui a permis de financer 20 000 demandes de porteurs de projet pour un montant total de près de 10 milliards de francs représentant de 17 à 50 % du coût total des opérations.

Pour Quoi ?

7 Quels types de projets peuvent être aidés ?

Le programme européen Objectif 2 vient renforcer les atouts de notre région en participant au financement de projets très différents. Selon les

cas, le montant des aides peut varier de quelques milliers de francs à plusieurs millions.

1

Formation, insertion, emploi

Innover dans la création d'emplois, promouvoir la formation, favoriser l'égal accès des femmes et des hommes à l'emploi...

2

Industrie, PME/PMI, artisanat commerce

Moderniser les structures et développer les nouveaux services. Mieux répartir les activités sur la région en s'appuyant sur les filières porteuses (informatique, électronique, aéronautique, spatial, textile...).

5

Massifs montagneux

Poursuivre l'effort de modernité par une politique économique, dynamique et innovante. Valoriser et encourager les productions de qualité, accroître l'activité du massif.

3

Nouvelles technologies

Désenclaver les zones isolées, diversifier les moyens de communication...

4

Environnement et espaces naturels

Sensibiliser, promouvoir les actions visant à la préservation du milieu naturel et une approche environnementale globale.

6

Tourisme

Soutenir le développement des filières économiques structurées et intégrées (tourisme vert et de pleine nature, tourisme de montagne, tourisme de navigation, tourisme culturel et découverte économique et scientifique, tourisme de santé...).



Comment ?

Quelles sont les étapes à suivre pour bénéficier d'une aide ?

7 Projets de territoires

Soutenir les logiques intégrées de développement territorial, accompagner l'animation et l'ingénierie de projets.

8 Agriculture, forêt

Soutenir la qualité des produits, la diversification, les nouvelles pratiques respectueuses du milieu et favoriser l'émergence de nouvelles filières (produits bio, labels...).

9 Zones urbaines en difficultés

Requalifier et améliorer l'environnement urbain, soutenir les projets générateurs d'emploi et de cohésion sociale.

1. Dépôt de la demande d'aide avec un dossier.

2. Instruction de votre projet (vérification des règles d'éligibilité, avis techniques des services concernés...).

3. Sélection et programmation de votre dossier.

4. Notification de la décision par écrit.

5. Contractualisation juridique et financière dès l'arrivée des crédits de l'Union Européenne.

6. Paiements échelonnés sur la durée de votre projet.

7. Contrôle du bon respect de l'emploi des aides.

Avant le dépôt des dossiers, de nombreux partenaires pourront vous conseiller pour définir votre projet et constituer votre dossier. (Voir dernière page).

Programme européen
Objectif 2
2000-2006

Dès maintenant, pour plus d'informations sur les aides européennes en Midi-Pyrénées adressez-vous à :

Préfecture de la Région Midi-Pyrénées

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

1, place St-Etienne. 31038 Toulouse cedex 09
Téléphone : 05 34 45 33 12
www.haute-garonne.pref.gouv.fr

Pour les actions en faveur de l'insertion professionnelle
et des structures de formation

Conseil Régional Midi-Pyrénées

22, boulevard Maréchal Juin. 31406 Toulouse cedex 4
Téléphone : 05 61 33 50 50

Dans votre département, vous pouvez contacter directement votre préfecture

Préfecture de l'Ariège

DACI
Bureau du développement
territorial
Chef de bureau : M. Hervé CHIRAUX
Tél. : 05 61 02 10 80
Fax : 05 61 02 11 44
Responsable Cellule Europe : M. Serge GIL
Tél. : 05 61 02 10 79
2, rue de la Préfecture
09007 FOIX Cedex

Préfecture de l'Aveyron

DACI
Bureau des finances de l'État
et de la programmation
Chef de bureau : M. René PUECH
Tél. : 05 65 73 44 60
Fax : 05 65 73 46 86
Chef Cellule Europe : M. Didier ROTA

Tél. : 05 65 73 44 61
Adjoint : M. Stéphane ENJALBERT
Tél. : 05 65 73 44 67
Place Charles-De-Gaulle - BP 715
12007 RODEZ Cedex

Préfecture de la Haute-Garonne

DACI
Bureau des affaires économiques
et du développement local
M^{me} Maryse DE PABLO
Tél. : 05 61 33 41 13
Fax : 05 61 33 41 16
M. Patrick LARRUE
Tél. : 05 61 33 39 77
1, Place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE Cedex

Préfecture du Gers

DACI Dir. : M. LESPONNE
Tél. : 05 62 61 44 30
Bureau des fonds européens
et des finances de l'État
Chef de bureau : M^{me} Nicole LEVY
Tél. : 05 62 61 44 40
Fax : 05 62 61 44 33
9, rue Arnaud-de-Moles
32007 AUCH Cedex
Préfecture du Lot
DACI Dir. : M. FAIVRE
Bureau aménagement
du territoire et finances
Chef de bureau : M. DUPUY
Tél. : 05 65 23 12 30
Fax : 05 65 23 12 41
Place Chapou
46009 CAHORS Cedex

Préfecture des Hautes-Pyrénées

DACI
Bureau de la programmation des affaires
européennes
Cellule Europe
M^{me} Colette HOURDEQUIN
Tél. : 05 62 51 43 50
Fax : 05 62 51 20 10
M^{me} Annie LATOUR
Tél. : 05 62 51 43 54
Place Charles-De-Gaulle - BP 1 350
65013 TARBES Cedex
Préfecture du Tarn
DACI Dir. : M^{me} Josiane BALLARIN
Bureau des finances de l'État
et de la programmation
Chef de bureau : M. CHAMAYOU
Tél. : 05 63 45 60 20

Fax : 05 63 45 60 20 ou 05 63 45 62 72
Place de la Préfecture
81013 ALBI Cedex 09

Préfecture du Tarn-et-Garonne

DACI Dir. : M. Alain GROS
Bureau de l'aménagement
du territoire, de la programmation
et des finances de l'État
Chef de bureau : M^{me} Sylvie REBOULET
Tél. : 05 63 22 83 23
Fax : 05 63 93 33 79
Bureau de l'action économique
et de l'insertion
Chef de bureau de l'emploi : M. Daniel ICHE
Tél. : 05 63 22 83 22
Boulevard Hubert GOUZE - BP 779
82013 MONTAUBAN Cedex

